



Notice à l'intention des institutions de long séjour : mesures à prendre en cas de gale

Informations générales

La gale (scabiose) est une maladie contagieuse de la peau causée par une infestation d'acariens. Elle se transmet par contact direct proche et prolongé (p. ex. lors de soins) et provoque de fortes démangeaisons.

- Les personnes touchées sont déjà contagieuses **AVANT** l'apparition des premiers symptômes.
- Le risque de propagation peut être écarté 24 heures après la première étape du traitement pour autant que celle-ci soit menée correctement.

Le personnel est tenu de respecter des mesures d'hygiène standard lors des soins et de la prise en charge de pensionnaires atteints de gale. Les **mesures complémentaires** ci-après doivent être appliquées dans ces cas :

Pas de contact physique	Les pensionnaires atteints de gale doivent éviter tout contact physique avec d'autres personnes (résidentes et résidents de l'établissement, personnel, visiteuses et visiteurs) durant les premières 24 heures après la première étape du traitement. Les personnes touchées ne quittent leur chambre qu'en cas de nécessité et se lavent les mains avant de sortir. Les règles suivantes s'appliquent : ➤ pas de participation à des activités de groupe, ➤ pas de repas dans la salle à manger, ➤ pas de passage à la cafétéria.
Gants de protection	• Il convient de porter des gants lors de chaque contact direct avec la peau d'une personne atteinte de gale ou avec les vêtements et la literie qu'elle a utilisés : soins corporels, changement d'habits et manipulation de draps ou de linge contaminé. Après avoir retiré les gants de protection, se désinfecter les mains puis les laver avec de l'eau et du savon*.
Hygiène des mains	L'hygiène des mains est la mesure la plus importante pour prévenir la transmission de la maladie à d'autres personnes. Elle doit absolument être respectée dans les situations suivantes : • avant et après un contact avec la ou le pensionnaire, en particulier après avoir retiré les gants, • après un contact avec l'environnement direct de la personne concernée (lit, table de nuit, etc.). Pour éviter la transmission de la gale, il convient en outre de se laver les mains avec de l'eau et du savon après les avoir désinfectées*.
Surblouses	• Porter une surblouse en cas de contact physique avec des pensionnaires contaminés et pour changer la literie. • Jeter la surblouse directement après l'utilisation. • Après avoir retiré la surblouse, se désinfecter les mains puis les laver avec de l'eau et du savon*.
Matériel, déchets et lessive	• Appliquer le processus de retraitement habituel pour le matériel de soins réutilisable. • Éliminer tout matériel ne pouvant pas être retraité (p. ex. pansements). • Laver les vêtements, les draps et tous les articles de literie (oreillers, duvets, etc.) à 60°C. • Jeter les déchets (gants usagés, surblouses, etc.) directement dans la poubelle de la chambre.
Visites	• Les personnes atteintes de gale doivent attendre un jour (24 heures) après la fin du traitement avant de pouvoir de nouveau recevoir des visites. • Si la visite ne peut pas être reportée, éviter tout contact physique étroit avec la personne concernée



	• Les visiteuses et visiteurs doivent se laver les mains avec de l'eau et du savon après la visite*
Informations détaillées	• Diagnostic, traitement et décontamination de l'environnement → voir la notice concernant le traitement de la gale (gale) • Voir aussi la notice Mesures d'hygiène standard pour les institutions de soins de longue durée

*Les désinfectants à base d'alcool n'offrant pas une protection suffisante contre la transmission de la gale, il convient de se laver soigneusement les mains au savon et à l'eau après les avoir désinfectées.